

Mission de maîtrise d'œuvre pour la création
d'un parc pluvial paysager à Aviron

Notice AVP

<u>Maîtrise d'ouvrage :</u> Evreux Portes de Normandie 9 rue Voltaire CS 40423 27004 EVREUX CEDEX Tél : 02.32.31.92.91	<u>Maitrise d'œuvre</u> <u>Paysage</u> Atelier Lignes & Les Cocottes Urbaines 22 rue Antheaume 76000 ROUEN 
<u>Maîtrise d'ouvrage déléguée :</u> Commune d'Aviron	<u>VRD :</u> EGIS 3 rue du Four 76100 ROUEN 
DATE : 15/09/2025	

SOMMAIRE

1. Les grands principes du projet.....	3
2. Traitement des revêtements et matériaux	6
3. Traitement des espaces verts.....	8
4. Gestion différenciée	14
5. Mobilier, jeux et clotures.....	17
6. Signalétique	19
7. Gestion hydraulique – Travaux Assainissement Eaux Pluviales	21
8. Autres travaux V.R.D.....	25
ANNEXES : Plan des milieux et carte mentale des enjeux du projet	27

1. LES GRANDS PRINCIPES DU PROJET

1.1 Démarche durable

Avec une volonté de répondre aux problématiques environnementales actuelles, la démarche de projet s'appuie sur la règle des 5R – Refuser, Réduire, Réutiliser, Recycler, Rendre à la terre.

1 Refuser ce dont on n'a pas besoin

- Sobriété de l'aménagement

2 Réduire ce dont on a besoin

- Conservation du city-stade, des bâtiments techniques autour
- Renforcement des bosquets existants
- Mise en place d'une gestion différenciée pour limiter l'entretien

3 Réutiliser ce que l'on a

- Valoriser le patrimoine végétal préexistant
- Réutilisation des déblais en remblai
- Réutilisation des déchets de démolition en remblai ou création d'habitat sous réserve d'absence de toxicité
- Utiliser les accès existants du site
- Encourager le réemploi de ressources locales

4 Recycler si aucune autre option n'est possible

- Amener les matériaux non réutilisables dans la filière de recyclage local ou dans d'autres projets

5 Rendre à la terre ce qu'elle a donné

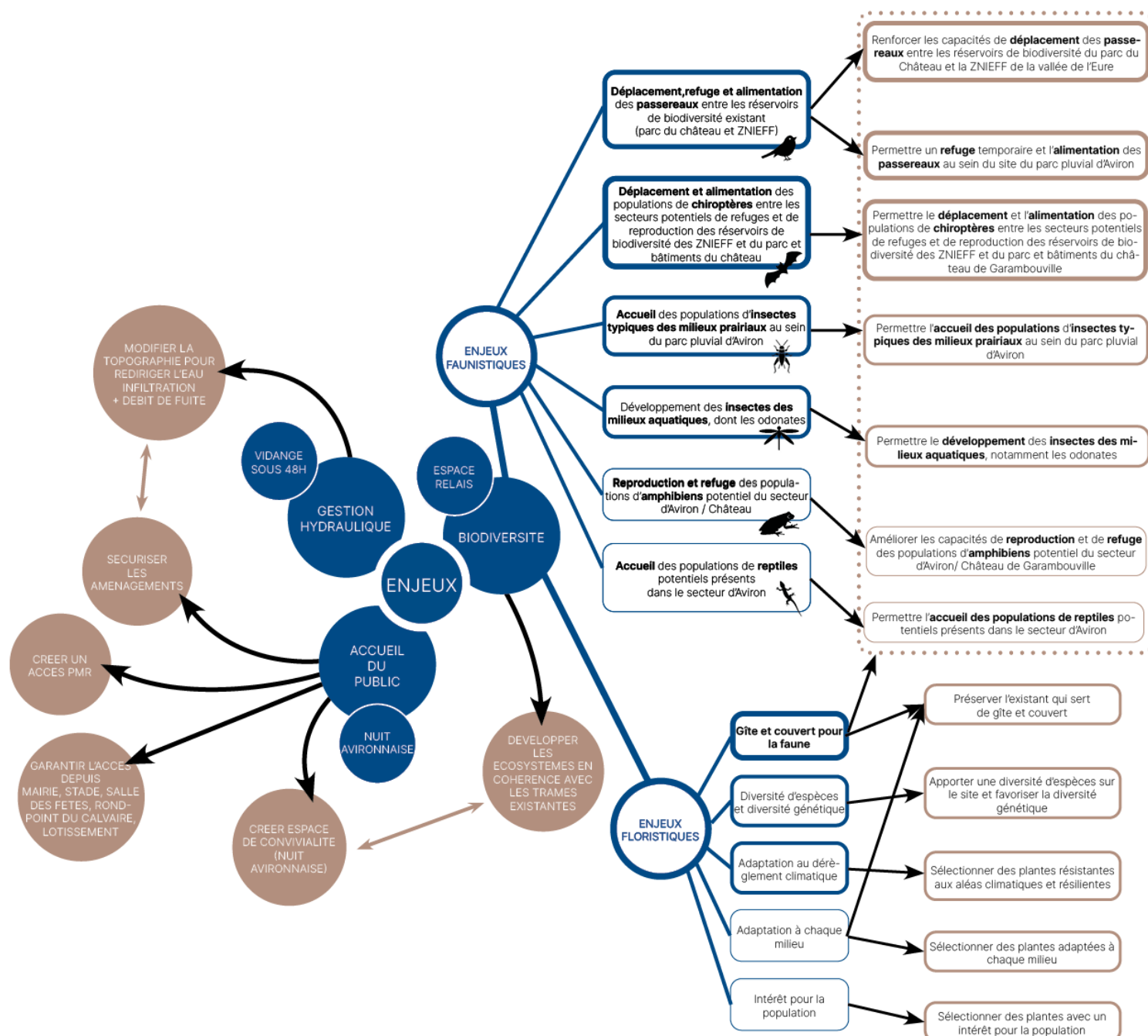
- Réutilisation de la terre végétale décapée
- Identification de zones d'exportation des déchets organiques issus de l'entretien
- Mise en place de haies sèches pour les déchets de taille

1.2 Enjeux du projet

Pour rappel, comme mentionné dans les Etudes Préliminaires, le projet a trois enjeux principaux :

- Améliorer la **gestion hydraulique** pour éviter les inondations du lotissement en aval : la topographie sera modifiée pour rediriger l'eau et le modèle hydraulique est basé sur de l'infiltration avec débit de fuite
- Améliorer l'attractivité et les dispositifs pour **accueillir du public**, notamment lors de la nuit avironnaise : cela implique de sécuriser les aménagements, créer un accès PMR, garantir les accès depuis la mairie, le stade, la salle des fêtes, le rond-point du calvaire et le lotissement des Charmilles et d'inclure un espace de convivialité
- Être favorable au **développement de la biodiversité**

Les résultats partiels de l'inventaire faune-flore réalisé par Alise Environnement communiqués dans leur document provisoire de Juillet 2025, l'étude préalable et une étude bibliographique, nous ont permis d'identifier les enjeux et les objectifs suivants relatifs à la faune et la flore :



ENJEUX - OBJECTIFS

La démarche du projet s'inscrit également dans une volonté d'inclure des actions favorables aux objectifs d'EPN en termes de biodiversité.

Les actions menées ou à mener en cohérence avec les objectifs du **programme MARE** d'EPN sont les suivantes :

- CONNAITRE → Inventaire faune-flore en cours
- PRESERVER → Travaux de remodelage de la mare à venir avec plantations stabilisant les berges, création de nouvelles mares
- VALORISER → Panneau pédagogique sur la mare à prévoir

Les actions menées ou à mener en cohérence avec les objectifs d'un futur **programme HAIE** d'EPN sont les suivantes :

- CONNAITRE → Inventaire faune-flore en cours
- PRESERVER → Plantation de massifs arbustifs continus le long du lotissement des charmilles et le long du stade
- VALORISER → Possibilité d'inclure des informations pédagogiques sur un panneau

Nous avons également noté l'objectif pour EPN d'«**Agir en faveur d'espèces emblématique du territoire** » avec comme espèces à enjeux très fort la couleuvre verte jaune et le lézard des souches. Les habitats favorables à ces espèces sont zones arbustives semi-ouvertes ou herbacées denses calcicoles (pelouse calcicole), lisières étagées ou milieu semi-ouvert intra-forestier comme landes sèches atlantiques européennes. Le projet prévoit la mise en place de milieux de ce type : pelouses calcicoles avec ou sans arbustes et lisières étagées. Des hibernaculums seront mis en place afin de constituer de potentiels gîtes pour ces espèces.

1.3 Accessibilité, inclusivité et convivialité

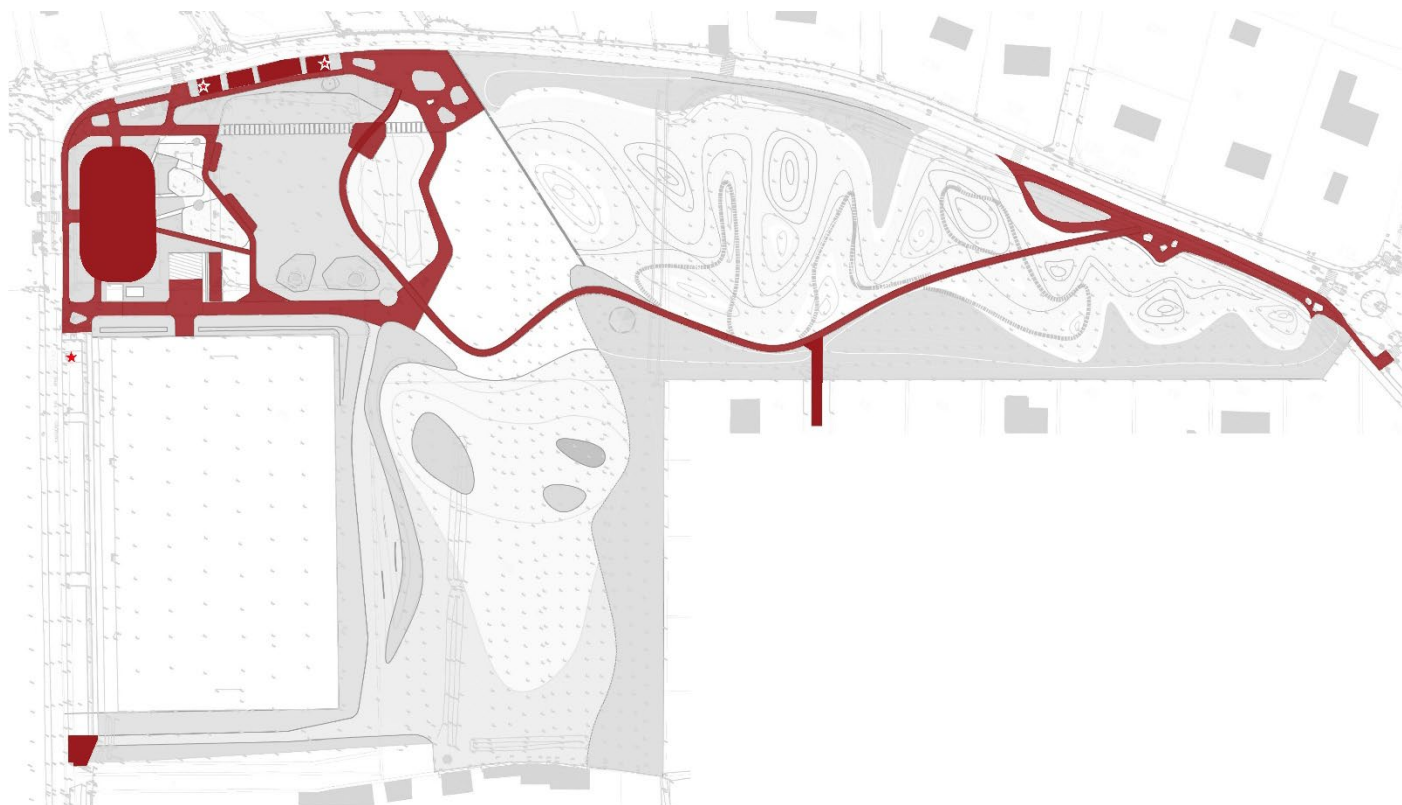
Le projet a été conçu afin de permettre une circulation piétonne à travers le site. Une circulation PMR est possible entre la salle des fêtes, à l'Ouest du parc, et l'entrée du rond-point du calvaire, à l'Est du parc, par un trottoir en béton, des chemins en stabilisés et une promenade sur un platelage bois. Le platelage bois, adapté aux PMR, connecte également la mairie à l'entrée du calvaire. Les circulations créées permettent aussi une accessibilité PMR au pourtour de la mare et aux zones de jeux au Nord-Ouest.

Des places de stationnement PMR ont été ajoutées à proximité de la mairie au niveau des entrées du parc.

L'intérieur des méandres, hors passerelle en bois, et la prairie maigre inondable ne sont pas accessibles PMR. Ce choix a été fait, d'une part, afin de ne pas imperméabiliser davantage le site, et ainsi avoir une plus grande surface d'infiltration des eaux pluviales, d'autre part dans une optique de favoriser la biodiversité dans ces espaces.

L'espace central, l'esplanade des partages, est un lieu de convivialité.

Le site est accessible par les véhicules de secours en cas de besoin depuis le chemin entre le city-stade et le stade. L'accès est limité par une borne escamotable.



Plan des zones accessibles PMR et place de stationnement PMR

2. TRAITEMENT DES REVETEMENTS ET MATERIAUX



Béton balayé



Sable stabilisé



Pavés



Platelage bois



BRF



Sol fluent



Pas japonais en béton



Rondins et grumes de bois



Piquets bois avec grillage à mouton

2.1 Béton balayé

Les trottoirs du côté du parc menant aux entrées du rond-point du calvaire et entre la mairie et l'entrée côté Nord du stade seront refaits en béton balayé. Ce revêtement permet de mettre en valeur les accès au parc, tout en garantissant une accessibilité PMR. La couleur claire permet de diminuer la température du revêtement par rapport à un enrobé classique.

2.2 Sable stabilisé

Des chemins en stabilisé seront créés au niveau de l'esplanade de jeux pour connecter les différents espaces, autour de la mare et du côté du rond-point du calvaire. La voie entre le stade et le city-stade sera réalisée en sable stabilisé renforcé. Ce revêtement permet une accessibilité PMR, à moindre coût par rapport au béton balayé et est semi-perméable.

2.3 Pavés

En prolongement du parvis de la mairie sera créé un parvis au sein du parc avec des pavés similaires à ceux du parvis de la mairie. Cela permet de créer une continuité visuelle entre les espaces et une zone de convivialité avec un revêtement qualitatif. Une partie des pavés pourra être avec des joints engazonnés pour augmenter la perméabilité de la zone et effectuer une transition avec l'esplanade enherbée. Les chemins et zones PMR ne seront pas enherbés.

Les places de stationnement nouvellement créées sur la rue de la Mairie seront également réalisées en pavés avec des joints enherbés.

2.4 Pas japonais en béton

Un chemin sera créé au Nord de la mare avec des pas japonais en béton pour connecter l'aire de jeux à l'esplanade des partages de manière ludique. Ce matériau garantit une bonne pérennité de l'ouvrage.

2.5 Platelage bois et garde-corps

Un cheminement en platelage bois sera créé depuis le parvis en pavés jusqu'à l'entrée côté rond-point du calvaire, avec une plateforme en bois entre la mare et la roselière. Quelques plateformes en bois du même type seront créées à l'Ouest de la mare en porte à faux. Le platelage bois sera légèrement surélevé au niveau de la mare et des méandres avec un passage avec une hauteur plus importante qui nécessitera des garde-corps de part et d'autre du chemin. Quand le platelage bois est surélevé des chasse-roues seront mis en place de part et d'autre de celui-ci pour garantir la sécurité des usagers et guider les PMR. Entre les méandres et la mare un platelage bois sera installé à même le sol, pour garantir une accessibilité PMR entre les deux.

2.6 BRF

Au sein des méandres seront mis en place des cheminements de part et d'autre du platelage bois en BRF (Bois Réal Fragmenté). Ils permettront d'inviter au cheminement dans les méandres, tout en étant en matériaux naturels pour limiter l'impact environnemental et favoriser une bonne intégration paysagère.

2.7 Sol fluent

Les zones de jeux seront réalisées en sol fluent avec des copeaux de bois homologués pour les aires de jeux pour limiter l'impact carbone du projet.

2.8 Rondins, grumes et poteaux en bois

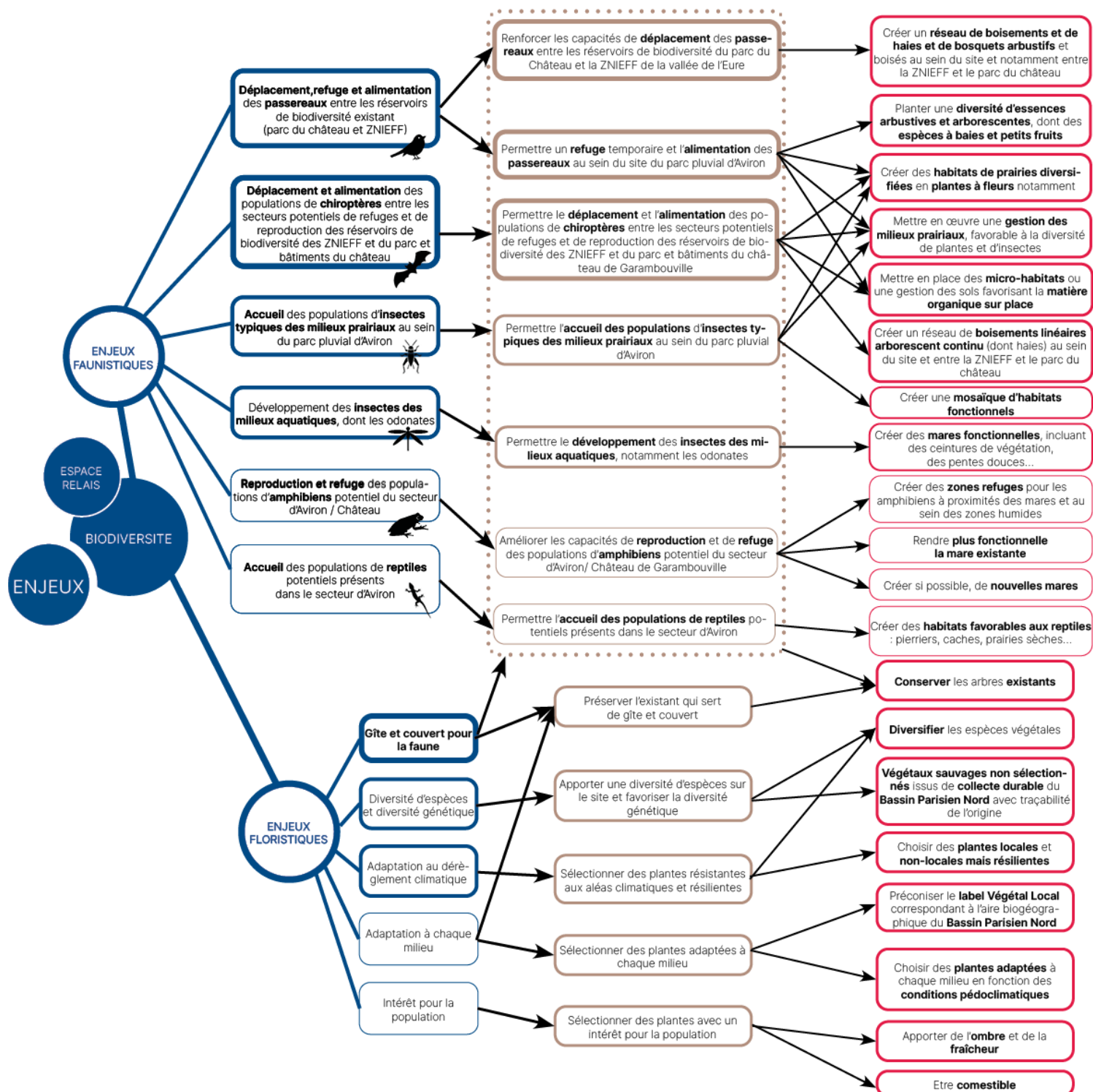
Au sein du parc seront installés des rondins et grumes de bois pouvant servir d'assises ou de jeux pour enfants. Des poteaux en bois seront également installés apportant un peu de verticalité aux aménagements et servant de signaux visuels.

Certains massifs servant de refuge à la faune, traités comme espaces protégés seront délimités par des clôtures type grillage à mouton avec des piquets en bois, de hauteur 80cm.

3. TRAITEMENT DES ESPACES VERTS

3.1 Principes généraux

Les objectifs relatifs aux enjeux faunistiques et floristiques précédemment présentés nous ont permis d'identifier les actions à mener au sein du site, détaillées ci-dessous. Notre parti pris paysager s'appuie sur cette approche écosystémique.



Pour chaque zone du projet, des milieux à conforter ou à mettre en place ont été déterminés selon ces actions à mener. A chaque milieu est associé une palette végétale adaptée et une faune susceptible d'être associée au milieu. Nous imposerons, pour les végétaux disponibles, une traçabilité de la provenance des végétaux avec des végétaux labellisés « Végétal local » correspondant à l'aire biogéographique du Bassin Parisien Nord, ou équivalent.

Les pages suivantes présentent les premiers éléments, qui seront complétés et détaillés lors de la phase PRO.

ZONES	Habitats	Palette végétale projet	Faune caractéristique associée	Autres éléments habitats
	classification Natura 2000 présente dans le site Natura 2000 Vallée de l'Eure classification Corine Biotopes présentes dans ZNIEFF avoisinantes		Présente dans : <i>ZNIEFF Vallée de l'Eure d'Acquigny à Ménilles, la Basse Vallée de l'Iton</i> <i>ZNIEFF Côte Saint-Sauveur et Bois de Saint Michel</i> <i>Identifié sur site</i>	
Milieux présents dans plusieurs zones				
Les méandres, la prairie maigre inondable	Sanctuaires boisés	Arbres tige et cépées, arbustes (dont jeunes plants) : Acer pseudoplatanus* Alnus glutinosa* Carpinus betulus* Cornus mas* Crataegus monogyna* Fagus sylvatica* Fraxinus excelsior* Pinus sylvestris (pin sylvestre) Prunus avium* Prunus spinosa* Quercus myrsinifolia (Chêne à feuilles de myrsine) Quercus petraea* Quercus robur* Sambucus nigra* Sambucus racemosa* Sorbus aucuparia* Sorbus torminalis* Semis de graines de type "lisières sur sol riche" avec : Anthriscus sylvestris (anthriscus ou cerfeuil sauvage), Dipsacus sylvestris (cardère sauvage), Silene dioica (silène dioïque), Malva alcea (mauve alcée), Rumex acetosa (oseille sauvage)...	- Chiroptères : <i>Grand Murin, Grand Rhinolophe ou Vespertilion à oreilles échancrées</i> - Avifaune : <i>Pic noir, Grosbec casse-noyaux, bécasses de Bois (forêt de Gravigny), coucou gris, Chardonneret élégant, Verdier d'Europe, Sittelle torchepot, Faucon crécerelle</i> - Insectes xylophages lépidoptères : <i>Cossus gâte-bois, Ennomos illustre (forêt de Gravigny)</i> - écureuil roux	nichoirs à oiseaux
Les méandres, la prairie maigre inondable	Lisière étagée / bordure de haie	Arbres et arbustes (dont jeunes plants) : Alnus glutinosa* Cornus mas* Corylus avellana* Crataegus monogyna* Euonymus alatus Fagus sylvatica* Hippophae rhamnoides Juniperus communis Prunus spinosa* Ribes nigrum Ribes rubrum Ribes uva crista Rubus idaeus Sambucus nigra* Sorbus torminalis* Vaccinium corymbosum Semis de graines de type "lisières sur sol riche" avec : Anthriscus sylvestris (anthriscus ou cerfeuil sauvage), Dipsacus sylvestris (cardère sauvage), Silene dioica (silène dioïque), Malva alcea (mauve alcée), Rumex acetosa (oseille sauvage)...	Petits mammifères, avifaune : <i>Fauvette des jardins, linotte mélodieuse, chardonneret élégant, verdier d'Europe</i> , insectes	haies sèches
La clairière des jeux, la mare, l'esplanade des partages, les méandres, le stade	Massifs plantés	Arbres : Acer monspessulanum (Erable de Montpellier) Cercis siliquastrum (Arbre de Judée) Gleditsia triacanthos 'Skyline' (Févier d'Amérique) Liquidambar styraciflua (Copalme d'Amérique) Arbutus unedo (Arbousier) Acer campestre (érable champêtre) Arbustes et vivaces couvre-sol : Aquilegia 'Crimson Star' (ancolie) Cistus monspeliensis (ciste de Montpellier) Euonymus alatus (fusain) Gaura lindheimeri Geranium sanguineum (géranium) Hedera helix* Ligustrum vulgare (troène) Lonicera tatarica (chèvrefeuille de Tartarie) Luzula nivea (luzule blanche) Molinia caerulea Philadelphus coronarius (seringat) Pulmonaria officinalis (pulmonaire) Salvia officinalis (sauge officinale) Verbena bonariensis (verveine de Buenos Aires) Butomus umbellatus Caltha palustris* (populage des marais) Carex acutiformis* Carex riparia (Laiche des rives) Iris pseudacorus (Iris des marais) Juncus effusus (Jonc épars) Mentha aquatica* (menthée aquatique) Phragmites australis (Roseau) Scirpus lacustris (Jonc des tonneliers)	Insectes	
La mare, les méandres, la prairie maigre inondable	Végétation aquatique	Butomus umbellatus Caltha palustris* (populage des marais) Carex acutiformis* Carex riparia (Laiche des rives) Iris pseudacorus (Iris des marais) Juncus effusus (Jonc épars) Mentha aquatica* (menthée aquatique) Phragmites australis (Roseau) Scirpus lacustris (Jonc des tonneliers)	- herpétofaune : <i>grenouille verte</i> <i>Sonneur à ventre jaune (très rare)</i> - insectes : Odonate <i>Leste vert, coenagrion, Naiade au corps vert, Gomphe à pinces, Calambryx vierge</i>	-

ZONES	Habitats	Palette végétale projet	Faune caractéristique associée	Autres éléments habitats
	classification Natura 2000 présente dans le site Natura 2000 Vallée de l'Eure classification Corine Biotopes présentes dans ZNIEFF avoisinantes		Présente dans : ZNIEFF Vallée de l'Eure d'Acquigny à Ménilles, la Basse Vallée de l'iton ZNIEFF Côte Saint-Sauveur et Bois de Saint Michel Identifié sur site	
Les méandres, le stade	Noüe plantée	Arbres : Alnus spaethii (aulne de spaeth), Alnus glutinosa (aulne glutineux), Fraxinus excelsior (frêne), Salix alba (saule blanc), Salix caprea (saule cendré) Butomus umbellatus (Jonc fleuri) Alnus glutinosa* (aulne glutineux) Butomus umbellatus (Butome en ombelle) Caltha palustris* (populage des marais) Carex acutiformis* (Laïche aiguë) Carex riparia (Laïche des rives) Juncus effusus (Jonc épars) Lythrum salicaria* (Salicaire commune) Mentha aquatica (Menthe aquatique) Salix purpurea 'Nana' (saule pourpre nain) Salix viminalis * (osier des vanniers) Salix cinerea (Saule cendré) Salix purpurea (Osier pourpre) Scirpus lacustris (Jonc des tonneliers) Veronica beccabunga (Véronique des ruisseaux)	- herpétofaune : grenouille verte Sonneur à ventre jaune (très rare) - insectes : Odonate Leste vert, coenagrion, Naiade au corps vert, Gomphe à pinces, Caloptéryx vierge - Oiseaux	-
La clairière des jeux, l'esplanade des partages	Prairie	Semis de graines de type engazonnement avec : Festuca arundinacea (fétuque élevée), Festuca ovina (fétuque ovine), Festuca rubra rubra (fétuque rouge traçante), Festuca rubra commutata (fétuque rouge demi-traçante), Lolium perenne (ray-grass anglais)	Insectes	-

La clairière des jeux				
A	Prairie	Voir milieux présents dans plusieurs zones		
B	Bosquets	Arbres, arbustes et vivaces couvre-sol : Amelanchier alnifolia 'Obelisk' Anemone nemorosa (Anémone sylvie) Athyrium filix-femina (Fougère femelle) Betula pendula (Bouleau verruqueux) Blechnum spicant (Fougère en épi) Castanea sativa (Châtaignier) Cornus mas* (Cornouiller mâle) Cornus sanguinea* (Cornouiller sanguin) Corylus avellana* (Noisetier) Crataegus monogyna* (Aubépine monogyne) Dryopteris filix-mas (Fougère mâle) Hedera helix* (Lierre) Hyacinthoides non-scripta* (Jacinthe des bois) Juglans regia (Noyer) Luzula sylvatica (Luzule des bois) Polystichum aculeatum (Polystic à aiguillons) Prunus spinosa (Prunellier) Pteridium aquilinum (Fougère aigle) Quercus petraea* Quercus robur* Rhamnus cathartica (Nerprun purgatif) Sambucus nigra (Sureau noir) Tiarella cordifolia	Oiseaux : Fauvette des jardins, linotte mélodieuse, chardonneret élégant, verdier d'Europe	-
C	Massifs plantés	Voir milieux présents dans plusieurs zones		
D	Bâtiments publics	-	- Avifaune : Hirondelle de fenêtre, hirondelle rustique	Nichoir à hirondelle

La mare				
A	Roselière	Phragmites australis (Roseau) Juncus effusus (Jonc épars) Carex riparia (Laïche des rives) Scirpus lacustris (Jonc des tonneliers)	libellules, batraciens, poissons (frayère), oiseaux, petits mammifères (muscardin)	-
B	Îlots végétalisés	Arbres existants Cornus sanguinea* (Cornouiller sanguin) Salix caprea * (saule marsault) Salix purpurea (Osier pourpre) Semis de graines de type mégaphorbiaie avec : Iris pseudacorus (Iris des marais), Lythrum salicaria (Salicaire commune), Filipendula ulmaria (Reine-des-prés), Symphytum officinale (Consoude officinale) et Valeriana officinalis (Valériane officinale)	- amphibiens - insectes dont odonates - Oiseaux	-
C	Végétation aquatique	Voir milieux présents dans plusieurs zones		
D	Berges végétalisées	Alnus glutinosa* (aulne glutineux) Butomus umbellatus (Butome en ombelle) Caltha palustris* (populage des marais) Carex acutiformis* (Laïche aiguë) Carex riparia (Laïche des rives) Juncus effusus (Jonc épars) Lythrum salicaria* (Salicaire commune) Mentha aquatica (Menthe aquatique) Phragmites australis (Roseau commun) Salix alba (Saule blanc) Salix cinerea (Saule cendré) Salix purpurea (Osier pourpre) Veronica beccabunga (Véronique des ruisseaux)	- Oiseaux : coucou gris, Chardonneret élégant, Verdier d'Europe, Sittelle torchepot - insectes - reptiles	hibernaculum
E	Massifs plantés	Voir milieux présents dans plusieurs zones		

ZONES	Habitats	Palette végétale projet	Faune caractéristique associée	Autres éléments habitats
	classification Natura 2000 présente dans le site Natura 2000 Vallée de l'Eure classification Corine Biotope présentes dans ZNIEFF avoisinantes		Présente dans : ZNIEFF Vallée de l'Eure d'Acquigny à Ménilles, la Basse Vallée de l'Iton ZNIEFF Côte Saint-Sauveur et Bois de Saint Michel Identifié sur site	
L'esplanade des partages				
A	Prairie	Voir milieux présents dans plusieurs zones		
B	Massifs plantés	Voir milieux présents dans plusieurs zones		
C	Verger	Arbres fruitiers :	- Oiseaux	-
		Ficus carica (figuier)		
		Malus domestica (pommier) - variétés à définir		
		Prunus avium (cerisier) - variétés à définir		
Pyrus communis (poirier) - variétés à définir				
Les méandres				
A	Sanctuaires boisés de type hêtraie du asperulo-fagetum, chênaie-charmaie, frêne-aulne...	Voir milieux présents dans plusieurs zones		
B	Lisière étagée / bordure de haie	Voir milieux présents dans plusieurs zones		hibernaculum
C	Lisière humides a grandes herbes =Communautés des lisières boisées ombragés et voiles des cours d'eau.	Arbres : Fraxinus excelsior* (frêne), Alnus spaethii (aulne de Spaeth)	Oiseaux, insectes	-
		Semis de mélange de graines de type "lisière humide" avec : Filipendula ulmaria, Aegopodium podagraria, Chaerophyllum hirsutum, Urtica dioica, Mentha longifolia, Angelica sylvestris, Caltha palustris, Crepis paludosa, Epilobium hirsutum et Geranium palustre, Lythrum salicaria, Epilobium hirsutum		
D	Pelouses calcicoles (buttes) = caractéristique des fortes pentes ensoleillées des coteaux de Haute-Normandie, caractérisé par végétation herbace rase, dense et ouverte qui se développe sur sol calcaire mince et pauvre	Semis de mélange de graines de type "pelouse calcicole" avec : Knautia arvensis* (scabieuse des champs), Linaria vulgaris* (linaire vulgaire), Echium vulgare * (vipérine commune), Briza media* (amourette commune), Galium verum* (gaillet jaune), Poterium sanguisorba* (pimprenelle), Dianthus carthusianorum (œillet des chartreux), Silene vulgaris (silène enflée), Anthyllis vulneraria (anthyllide), Briza maxima (grande brize), Bromus erectus (brôme dressé), Festuca ovina (fétuque ovine) ...	Lépidoptères Paon-du-jour, cuivré commun, demi-deuil, tircis, flambé, écaille chinée, argus bleu-nacré Orthoptérodes criquet des pâtures, decticelle bariolée Reptiles Lézard vert	sol calcaire mince pauvre : sable + calcaire
E	Fruticée méso-xérophile calcaire (buttes)	Semis de mélange de graines de type "pelouse calcicole" (voir Pelouses calcicoles) Arbres et arbustes : Berberis vulgaris (épine-vinette), Cornus sanguinea (cornouiller sanguin), Crataegus monogyna (aubépine monogyne), Euonymus europaeus (fusain d'Europe), Fraxinus excelsior (frêne), Juniperus communis (genévrier commun), Ligustrum vulgare (troène commun), Prunus spinosa (prunellier), Rhamnus cathartica (nerprun purgatif), Rosa canina (églantier), Viburnum lantana (viorne lantane)	Mantes religieuses Lépidoptères Paon-du-jour, cuivré commun, demi-deuil, tircis, flambé, écaille chinée Orthoptérodes criquet des pâtures, decticelle bariolée Reptiles Lézard vert	sol calcaire mince pauvre : sable + calcaire
F	Prairie humide	Semis de graine de type "prairie humide" avec : Anthriscus sylvestris (sternutatoire), Crepis biennis ou Crepis vesicaria (crételle), Festuca rubra (fétuque rouge), Geranium spp. (géraniums), Poa pratensis (pâturin des prés), Primula veris (fleur de coucou), Silene dioica (silène dioïque)	- Avifaune : Oies, échassiers, bergeronnette des ruisseaux, rougequeue noir - Insectes : libellules, gerris - Odonate : Leste vert, coenagrion - Amphibiens : grenouille agile, triton ponctué	-
G	Prairie mésophile	Semis de graines de type "prairie mésophile" avec : Agrostis capillaris (agrostide capillaire), Alopecurus pratensis (flouve des prés), Centaurea jacea* (cocristes), Festuca rubra (fétuque rouge), Knautia arvensis (knautie), Leucanthemum vulgare (marguerite), Lotus corniculatus (lotier corniculé), Tragopogon pratensis (salsifis des prés), Trifolium pratense (trèfle des prés), Trisetum flavescens (avoine dorée)	Oiseaux, insectes	-
H	Fruticée mésophile	Semis de graines de type "prairie mésophile" avec : Agrostis capillaris (agrostide capillaire), Alopecurus pratensis (flouve des prés), Centaurea jacea* (cocristes), Festuca rubra (fétuque rouge), Knautia arvensis (knautie), Leucanthemum vulgare (marguerite), Lotus corniculatus (lotier corniculé), Tragopogon pratensis (salsifis des prés), Trifolium pratense (trèfle des prés), Trisetum flavescens (avoine dorée) Arbres et arbustes : Berberis vulgaris (épine-vinette), Cornus sanguinea (cornouiller sanguin), Crataegus monogyna (aubépine monogyne), Euonymus europaeus (fusain d'Europe), Juniperus communis (genévrier commun), Ligustrum vulgare (troène commun), Prunus spinosa (prunellier), Rhamnus cathartica (nerprun purgatif), Rosa canina (églantier), Salix cinerea* (saule cendré), Viburnum lantana (viorne lantane)	Oiseaux, insectes	-
I	Noüe plantée	Voir milieux présents dans plusieurs zones		
J	Végétation aquatique	Voir milieux présents dans plusieurs zones		
K	Massifs plantés	Voir milieux présents dans plusieurs zones		

ZONES	Habitats	Palette végétale projet	Faune caractéristique associée	Autres éléments habitats
	classification Natura 2000 présente dans le site Natura 2000 Vallée de l'Eure classification Corine Biotope présentes dans ZNIEFF avoisinantes		Présente dans : ZNIEFF Vallée de l'Eure d'Acquigny à Ménilles, la Basse Vallée de l'Iton ZNIEFF Côte Saint-Sauveur et Bois de Saint Michel <i>Identifié sur site</i>	

Le stade				
A	Massif planté	Voir milieux présents dans plusieurs zones		
B	Noue plantée	Voir milieux présents dans plusieurs zones		
C	Pelouse sportive	Pas de nouvelle plantation	-	-

La prairie maigre inondable				
A	Sanctuaires boisés	Voir milieux présents dans plusieurs zones		
B	Lisière étagée / bordure de haie	Voir milieux présents dans plusieurs zones		
C	Verger de haute tige / massif comestible	Arbres fruitiers et arbustes comestibles : Psidium cattleianum (Goyavier du Brésil) Carya illinoensis (pacanier) Cornus mas (cournouiller mâle) Corylus avellana* (Noisetier) Diospyros kaki (plaqueminier) Ficus carica (figuier) Malus domestica (pommier) - variétés à définir Prunus avium (cerisier) - variétés à définir Pyrus communis (poirier) - variétés à définir Quercus ilex ballota (Chêne vert comestible) Sambucus nigra (sureau noir) Schinus terebinthifolius (Poivrier de Séchan) Vivaces couvre-sol comestible : Angelica atropurpurea (Angélique pourpre) Fragaria vesca (Fraisier des bois) Allium ursinum (Ail des ours) Rumex Acetosa (Oseille) Origanum Vulgare (Origan) Agastache foeniculum (Agastache fenouil) Mentha spicata (Menthe verte) Melissa officinalis (Mélisse)	Oiseaux (fruits), insectes pollinisateurs	-
D	Prairie humide oligotrophe (=Prairies humides des sols pauvres en nutriments, non fertilisées et soumises à une fluctuation du niveau de l'eau)	Semis de graines de type" prairie humide oligotrophe" avec : Molinia caerulea, Succisa pratensis, Deschampsia cespitosa, Potentilla erecta, Dianthus superbus, Trollius europaeus, Silaum silaus, Selinum carvifolia, Inula salicina, Serratula tinctoria, Carex tomentosa, C. panicea, C. pallescens, Parnassia palustris, Platanthera bifolia, Colchicum autumnale, Ophioglossum vulgatum, Dactylorhiza maculata	insectes pollinisateurs	-
E	Prairie maigre de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis) 6510	Semis de graines de type" prairie maigre" avec : Trisetum flavescens ssp. flavescens, Pimpinella major, Centaurea jacea, Knautia arvensis, Tragopogon pratensis, Daucus carota, Leucanthemum vulgare, Alopecurus pratensis (vulpin des prés), Sanguisorba officinalis (grande pimprenelle), Leontodon hispidus, Malva moschata	- Avifaune : <i>Tarier pâle</i> - Lépidoptères : <i>Paon-du-jour, cuivré commun, demi-deuil, tircis, Damier de la succise</i> - Orthoptères : <i>cricquet des pâtures, decticelle bariolée</i> - autres insectes pollinisateurs : <i>abeilles solitaires</i> - reptiles : <i>lézard des murailles</i>	-

La carte suivante indique la localisation des milieux présentés ci-dessus (voir annexe pour format A3) :



Les haies sèches seront constituées de poteaux en châtaignier avec des branches mortes jusqu'à min. 1m de hauteur à la réception du chantier. Elles seront ensuite alimentées lors de l'entretien du parc et potentiellement par les riverains.

Les mares à crapauds ne seront pas végétalisées. Elles permettront la reproduction des amphibiens.



Principe de haie sèche - Atelier Lignes



Image référence de mare à crapauds

Les mares à crapauds ne seront pas végétalisées. Elles permettront la reproduction des amphibiens.



Image de référence d'hibernaculum

4. GESTION DIFFERENCIEE

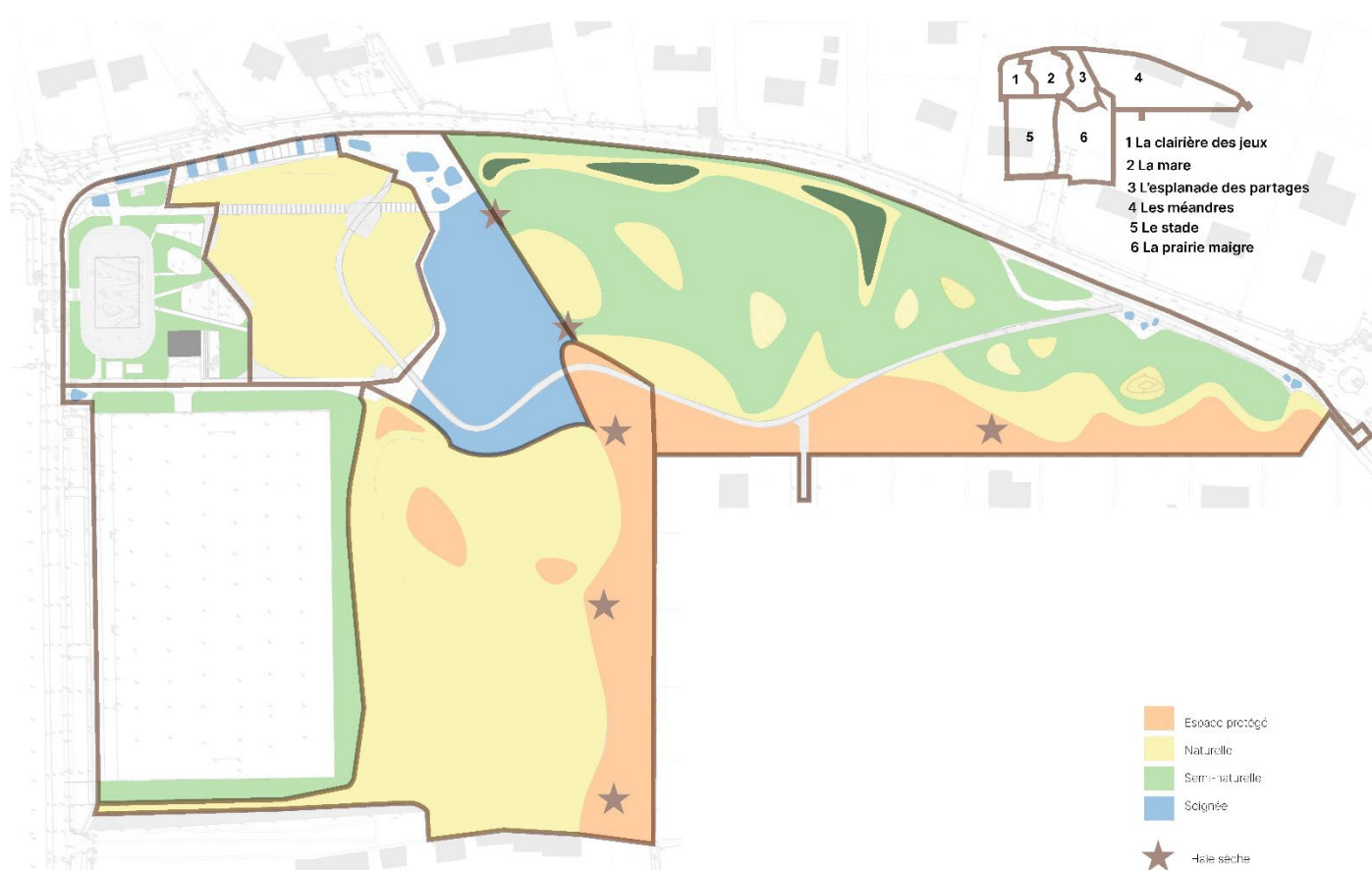
4.1 Types de gestion

Nous avons déterminé différents 4 types de gestion selon le besoin en intervention pour lesquels le nombre d'interventions est détaillé dans le tableau ci-dessous.

Fréquence annuelle par type de travaux et type de gestion				
Type de travaux	Type de gestion			
	Espace protégé	Naturelle	Semi-naturelle	Soignée
Tontes	0	0	10 à 12 **	12 à 15 *
Fauchage	0	1	1 à 3	1 à 3
Débroussaillage	0	1	1	2
Taille	0	0	1	2
Désherbage par sélection : suppression des plantes invasives	si besoin	si besoin	1	2
Elagage	si besoin	si besoin	si besoin	si besoin
Apport de paillage	0	si besoin	si besoin	si besoin
Réglage des tuteurs	0	si besoin	si besoin	si besoin
Maintien des protections	2	si besoin	si besoin	si besoin

* à 5 cm / ** à 7 cm

Pour chaque milieu précédemment défini a été déterminé un type de gestion. Les zones les plus accessibles à la population nécessiteront le plus d'intervention. Les zones de refuge pour la faune nécessitent quant à elles un minimum d'intervention.



Aviron - Parc pluvial paysager - Plan des types de gestion 11/09/25

ZONES	Habitats <i>classification Natura 2000 présente dans le site Natura 2000 Vallée de l'Eure</i> <i>classification Corine Biotope présentes dans ZNIEFF avoisinantes</i>	Type de gestion			OPTION
		Arborée	arbustive	herbacée et couvre-sol	
La clairière des jeux					
A	Prairie				
B	Bosquets				
C	Massifs plantés				
D	Bâtiments publics	-	-	-	

La mare					
A	Roselière				
B	Ilôts végétalisés				
C	Végétation aquatique				
D	Berges végétalisées				
E	Massifs plantés				

L'esplanade des partages					
A	Prairie				
B	Massifs plantés				
C	Verger				

Les méandres					
A	Sanctuaires boisés				
B	Lisière étagée / bordure de haie				
C	Lisière humides à grandes herbes				
D	Pelouses calcicoles (buttes)	-	-		
E	Fruticée méso-xérophile calcaire (buttes)	-			
F	Prairie humide				
G	Prairie mésophile	-	-		
H	Fruticée mésophile	-			
I	Noüe plantée				
J	Végétation aquatique				

Le stade					
A	Massif planté				
B	Noüe plantée				

La prairie maigre inondable					
A	Sanctuaires boisés				
B	Lisière étagée / bordure de haie				
C	Verger de haute tige / massif comestible				
D	Prairie humide oligotrophe				
E	Prairie maigre de fauche de basse altitude				
F	Végétation aquatique				

Espace protégé
Naturelle
Semi-naturelle
Soignée
Pâturage

Pour la zone des méandres, nous proposons en option d'envisager la mise en place d'éco pâturage pour gérer la zone. Cela implique la mise en place de clôtures type grillage à moutons.

Pour la prairie maigre inondable, un chemin sera fauché en bordure pour inviter au cheminement. Les déchets de fauche seront à exporter en dehors de la zone de prairie maigre. Ils pourront être exportés dans la zone des sanctuaires boisés situé à proximité (voir schéma page suivante).

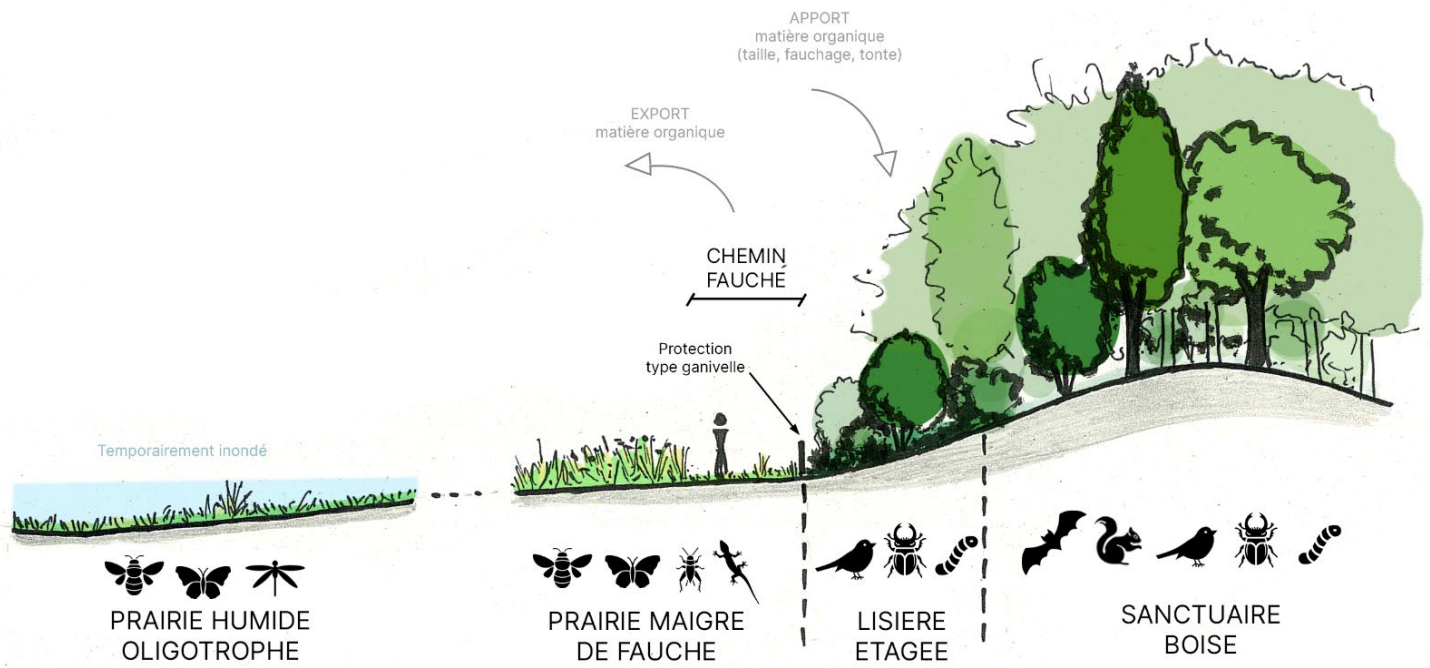


Schéma de principe de la prairie maigre inondable

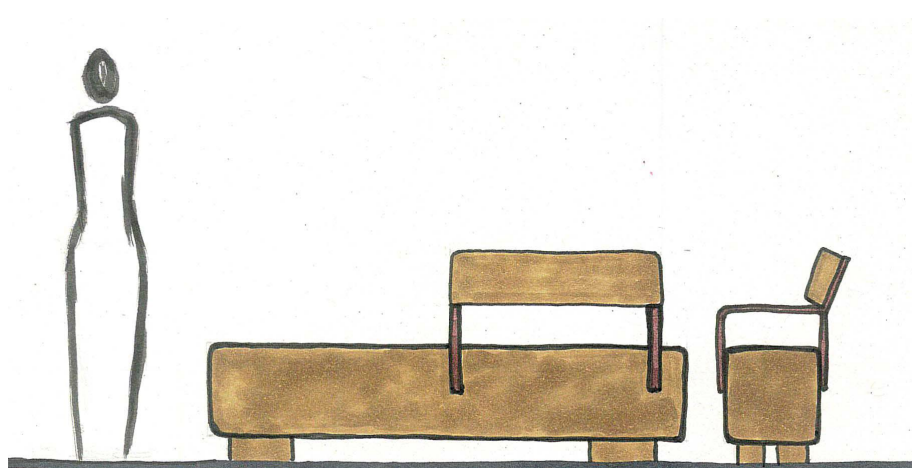
5. MOBILIER, JEUX ET CLOTURES

5.1 Réutilisation du mobilier existant

Les deux chaises transat, les trois chaises, les deux tables pique-nique et la table de ping-pong seront déposées soigneusement pour être réutilisées, hors table ping-pong, ultérieurement dans la bande de 30m au Sud du parc.

5.2 Bancs

Lors de la concertation avec la population avait été émise la volonté d'avoir des bancs en bois simples avec des dossiers et accoudoirs pour les PMR. Nous proposons de mettre en place des bancs de type grume de bois carrées avec dossier partiel en bois et accoudoirs en métal.



Banc type – Atelier Lignes



Images référence de bancs

5.3 Rondin en bois pas d'âne et grume de bois

Des rondins en bois et grumes de bois seront disséminés dans le parc pouvant servir de jeux en pas d'ânes et jeu d'équilibre ou d'assises pour les enfants.



Images référence de grumes de bois et pas d'âne

5.4 Corbeilles de propreté

Les corbeilles de propreté du parc seront de type corbeilles de propreté en bois, avec double bacs permettant le recyclage ou simple bac. Dans la zone du parvis en prolongement de celui de la mairie, les corbeilles de propreté seront en métal avec double bacs.

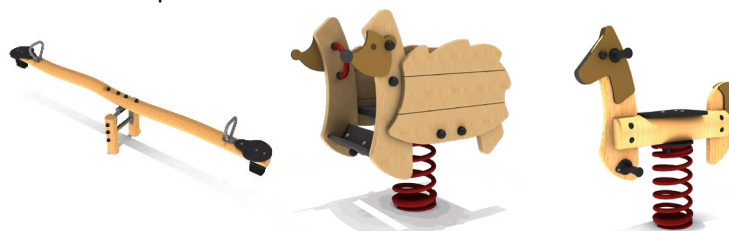
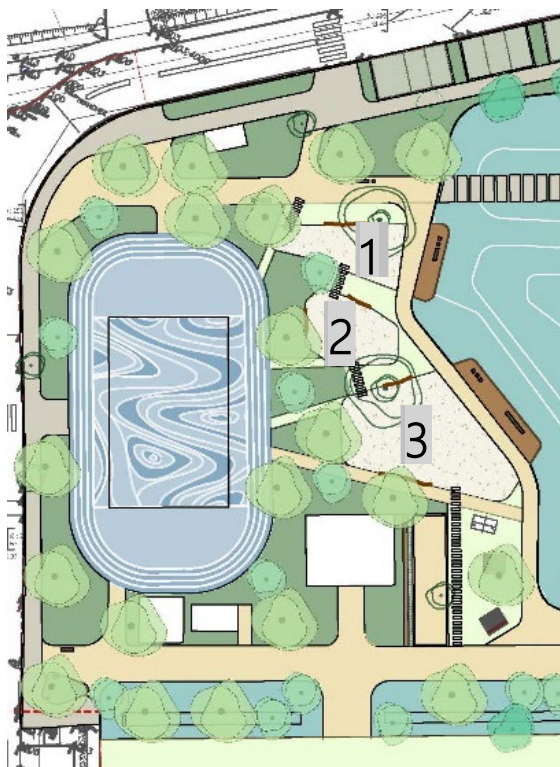


5.5 Dépose de clôture

La clôture grillagée autour du city-stade sera partiellement déposée, en ne conservant uniquement la clôture côté rue du Château, celle autour de la mare sera aussi déposée, ainsi que le portail coulissant présent au Nord Est du stade.

5.6 Jeux

Pour les aires de jeux, les jeux existants pourront être réutilisés. Ils pourront être réinstallés dans la zone 1 (voir plan ci-contre). Celle-ci pourrait être complétée par des jeux type bascule pour les 3 à 8 ans et jeux à ressorts pour les 1 à 6 ans.



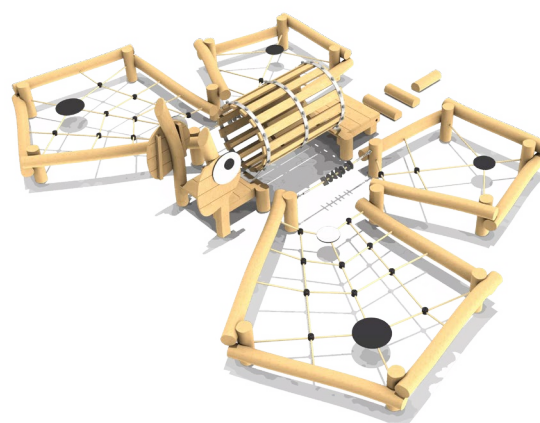
Jeux pour la zone 1

Pour la zone 2 pourra être mise en place une structure de jeux en bois pour les moins de 10 ans.



Structure de jeux pour la zone 2

La zone 3 pourra agrémentée de jeux pour les plus de 10 ans avec la mise en place d'un parcours sauterelle ou papillon pour les 2 à 14 ans.



Parcours sauterelle et papillon

A l'interface avec le chemin en stabilisé, accessible PMR, pourront être mis en place des jeux inclusifs type panneaux musicaux, jeux tactiles... Le choix des jeux sera élargi. Nous étudierons également la possibilité de proposer des jeux sur mesure lors du PRO.

6. SIGNALÉTIQUE

Des panneaux d'entrée seront installés aux abords du parc :

Ils marqueront l'entrée du parc, jouant un rôle d'accueil et d'orientation avec une présentation du parc via le nom du parc, le plan général avec les différents espaces proposés et des informations pratiques telles que les règles de bon usage, d'accessibilité et consignes de sécurité. Ils mettront en avant également quelques atouts écologiques du parc pour sensibiliser les usages à l'approche écosystémique mise en place.

Nous proposons de réaliser des panneaux d'entrée sur mesure avec un grand poteau servant de repère visuel et rappelant les mâts en bois disséminés dans le parc, incluant le nom du parc cet intégrant un panneau d'information. Nous vous proposons un premier visuel ci-dessous qui sera retravaillé lors du PRO.

Au cœur du parc sera également installé une flèche multidirectionnelle indiquant les différents espaces, servant également de point de repère central.

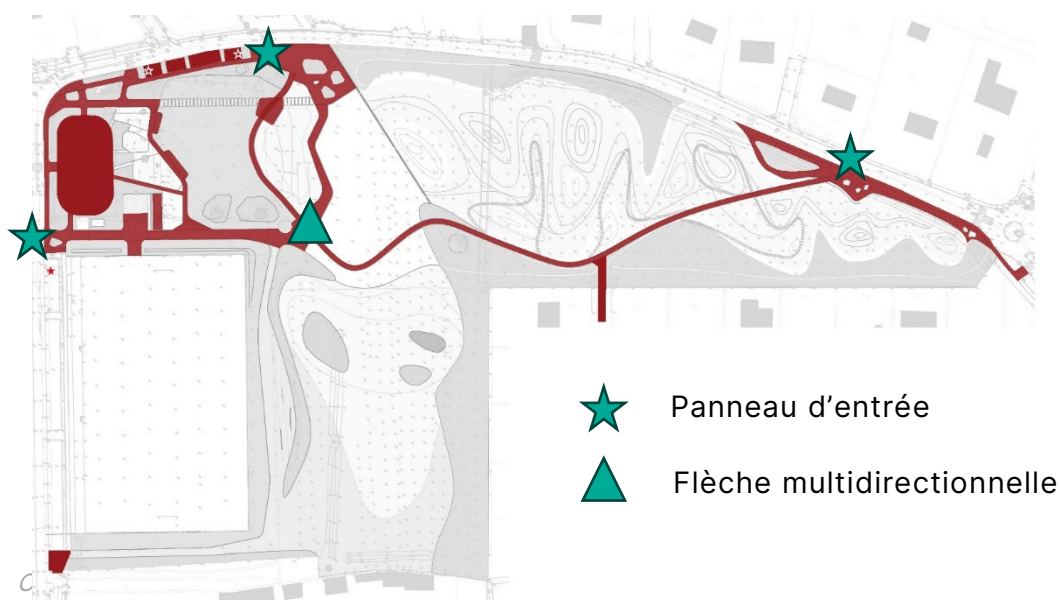


Panneau d'entrée sur mesure – Atelier Lignes



Image référence de flèche multidirectionnelle

La carte ci-dessous indique la localisation de ces éléments à mettre en place.



Plan de signalétique – Atelier Lignes

Afin de guider au mieux les usages, de créer une identité propre au parc, une réflexion est à mener sur la dénomination du parc et des différents espaces.

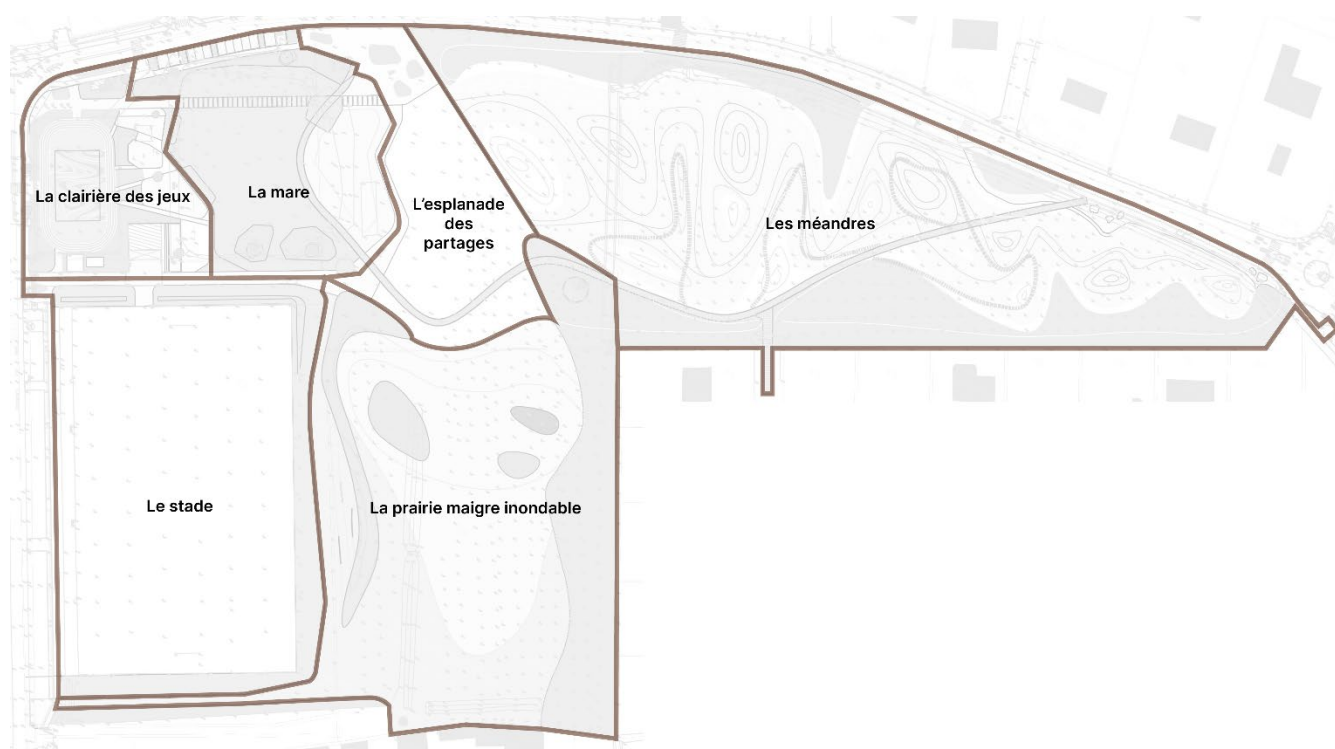
Une première réflexion a été menée d'une part sur le nom du parc, en s'inspirant de l'origine du nom d'Aviron et de ses intérêts hydrauliques et écologiques. D'après le site internet de la commune d'Aviron, le nom « Aviron » serait issu d'une de ces hypothèses :

- Aviron serait une déformation du nom gallo-romain *Atvirus*, additionné du suffixe -on, contraction du terme gaulois *dunum* désignant une hauteur.
- Il peut être une altération du latin *vibrare*, vibrer, tourner
- .Il est enfin possible qu'il provienne de la divinité romaine *Averruncus*, invoquée pour détourner les malheurs et préserver des calamités.

Voici ci-dessous nos premières propositions afin de nourrir la réflexion :

Le parc d'Aviron	Simple
Le parc des méandres	Référence à la gestion hydraulique en méandres, zone phare du parc et second sens de méandre = détours complexes
Le parc des détours	Référence à la promenade et au détournement des eaux pluviales , ainsi qu'au nom d'Aviron* issu potentiellement du latin " vibrare " signifiant vibrer, tourner , ou de la divinité romaine Averruncus , invoquée pour détourner les malheurs et préserver des calamités
Le parc des pluies détournées	Référence aux bienfaits de la gestion hydraulique apportée par le parc
Le parc des pluies réconciliées	Référence aux bienfaits de la gestion hydraulique apportée par le parc et atouts de l'eau sur le vivant

Les noms des espaces proposés sont répertoriés ci-dessous :



7. GESTION HYDRAULIQUE – TRAVAUX ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES

7.1 Rappel des attentes du programme

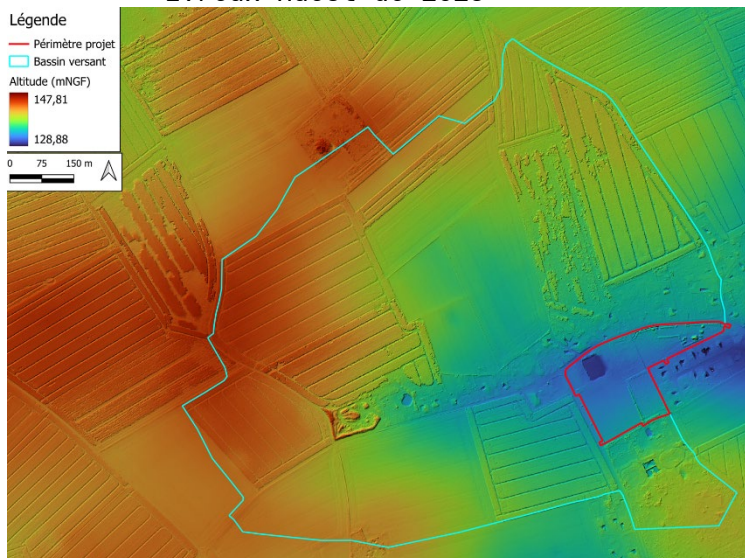
En lien avec l'aménagement des infrastructures et équipements du parc tels que décrits précédemment, il est attendu de traiter les difficultés de gestion des Eaux Pluviales et supprimer les événements plus ou moins graves subis dans la commune : inondations, coulées de boues, stagnation d'eaux... ; et plus particulièrement dans lotissement voisin dit « des Charmilles ».

Et ce, en tenant compte des études de faisabilité précédentes préconisant la rétention d'un volume de l'ordre de **10 500m³**, en prenant en compte une **pluie cinquantennale** et la restitution, en aval, d'un débit maîtrisé de l'ordre de **200 L/s** ; tout en réalisant les aménagements nécessaires dans le thalweg exutoire pour recevoir ce débit de fuite ; voire les surverses supra-cinquantennales.

7.2 Données d'entrée

L'étude hydraulique AVP a été menée à partir :

- Du plan masse d'aménagement mis à jour à la suite de la phase Etudes Préliminaires
- Du plan topographique d'assise du France des futurs aménagements hydrauliques, y compris avoisinants et thalweg exutoire,
- De l'étude géotechnique stade G1/G2 AVP (Dossier DRN2.P.2037 – Ginger CEBTP) avec mesures de perméabilité,
- De la cartographie IGN du bassin versant amont en données LIDAR pour les altimétries,
- De la classification des sols dans ce bassin versant issue de la base de données OCS GE de l'IGN,
- Des données de pluviométrie – coefficients de Montana Météo-France – station Evreux-Huest de 2023



Altimétries du bassin versant – IGN Lidar



Plan des surfaces actives du bassin versant – IGN OCS GE

7.3 Dimensionnement AVP

Sur la base des données d'entrées actualisées ou complétées par rapport aux études de faisabilité précédentes, nous avons étudié et dimensionné une gestion des eaux pluviales du site (et du bassin versant amont d'une surface ; selon plusieurs pluviométries et débits de fuite :

- Pluviométrie :
 - o 50 ans
 - o 100 ans
- Débit de fuite :
 - o seul de 2L/s/ha
 - o de 1, 1.5 ou 2L/s/ha couplé à une infiltration au droit des 2 bassins de rétention ; par mesure de précaution et comme demandé par la MOA la perméabilité mesurée à été diminué de 50% pour anticiper les possibles phénomènes de colmatage dans le temps

Les dimensionnements ont été réalisés selon la méthode des pluies

Cette méthode est basée sur la comparaison des volumes d'eau entrant dans le bassin et les volumes d'eau en sortant. La courbe des volumes entrant est construite à l'aide de la loi pluviométrique reconstituée à partir des données Météo-France et des caractéristiques du bassin versant à gérer : surface totale et surface « active » selon coefficient d'apport.

La courbe des volumes sortants est calculée à partir d'un débit de fuite défini ci-avant et considéré comme constant.

Selon tableaux de calculs joints en annexe, les différents volumes calculés s'échelonnent, selon l'occurrence de la pluie et le débit de fuite, de **13 083m3** à **14 959m3**.

Occurrence 50 ans	Débit total (L/s)	Volume (m3)	Temps de vidange (heures)
Débit defuite 2L/s	206,5	13201	18,2
Débit de fuite 2L/s + infiltration	257,2	13083	14,1
Débit de fuite 1,5L/s + infiltration	205,6	13203	18,3
Débit de fuite 1L/s + infiltration	154,0	13324	18,2
Occurrence 100 ans	Débit total (L/s)	Volume (m3)	Temps de vidange (heures)
Débit defuite 2L/s	206,5	14838	20,9
Débit de fuite 2L/s + infiltration	257,2	14720	15,9
Débit de fuite 1,5L/s + infiltration	205,6	14840	20,1
Débit de fuite 1L/s + infiltration	154,0	14959	20,9

NOTA

Comme demandé par la MOA et comme indiqué dans les tableaux détaillés joints en annexe, les coefficients d'apport de certaines surfaces actives ont été augmentés entre une pluie cinquantennale et une pluie centennale ; à savoir les surfaces :

- imperméables : de 0.95 à 1.00
- semi-perméables : de 0.60 à 0.70
- perméable : de 0.30 à 0.40

Sources : La ville et son assainissement (Certu) et Guide de l'assainissement (Setra)

Selon le nivellement projet tenant compte des altimétries des avoisinants à protéger, une cote des plus hautes eaux de **136.57 NGF** a été définie

Selon dernier plan masse validé et après modélisation 3D des ouvrages de rétention dessinés, le volume utile total disponible, à cette cote est de **15 015m³** via :

- Le bassin dit « des Méandres » pour un volume de 9 000m³,
- Le bassin dit « Sud » pour un volume de 6000m³.

Ainsi nous retiendrons la prise en compte d'une **pluie centennale** et une vidange des bassins par infiltration et débit de fuite de **1 L/s/ha** ; cette vidange se réalisera en 21h environ ce qui reste inférieur aux 48h exigées par la réglementation

Cette protection est supérieure à celle du programme initiale et un débit de fuite moindre ; répondant à la demande d'une restitution apaisée et d'un écoulement respectueux des parcelles urbanisées en aval

Les volumes de rétention disponibles et liés aux autres aménagements n'ont pas été pris en compte et seront donc des volumes de protection supplémentaires ; il s'agit des volumes :

- des noues : abords terrain de football, collecte des eaux de la RD avant évacuation vers le bassin des méandres,
- de marnage de la mare reconfigurée.

7.4 Traitement de l'exutoire

Ainsi, le bassin des méandres sera équipé d'un régulateur de débit de type Vortex, devant la canalisation de sortie, dans un ouvrage également équipé d'une surverse type grille caillebotis ; sur la base d'un débit de fuite de 1 L/s/ha, soit 103 L/s pour la surface du bassin versant intercepté et l'emprise projet (103.27 ha).

En sortie de cet ouvrage, une canalisation $\varnothing 315$ PVC CR16 dirigera les eaux pluviales, via la rue de la Mairie, vers le thalweg exutoire en limite de l'allée des Acacias. La parcelle cadastrée ZA 0354 sera aménagée pour limiter l'impact de ce débit et freiner son écoulement dans le thalweg et vers la parcelle bâtie en aval, cadastrée ZA 0375

L'aménagement consistera en la création de fossés engazonnés de niveau, en cascade, de faible profondeur, parallèles à la route et perpendiculaires à l'allée des Acacias. Les déblais seront mis en remblais pour création de redans permettant une retenue des eaux, une lente montée en charge et une infiltration. Chaque fossé sera équipé d'une surverse en matelas de gabions vers le fossé aval pour limiter l'érosion en cas de montée des eaux

Ces fossés prendront place entre les alignements existants de peupliers conservés



7.5 Autres travaux Assainissement Eaux Pluviales

En amont des bassins de rétention et de leur exutoire décrits ci-avant, nous collecterons les eaux pluviales

- A l'Ouest en aval des regards déshuileurs existants pour adapter l'arrivée des eaux pluviales dans la mare redessinée ; les regards seront nettoyés et si besoin réhabilités (maçonnerie, tampons y compris mise à la cote). La liaison entre ces regards et la mare se feront via une canalisation PVC CR16 ø315 et un ouvrage maçonné paysager pour limiter les érosions,
- Au Nord par écoulement naturel des eaux de voirie vers la noue et la dépressions créées ; les accotements seront reprofilés en conséquence. Cette noue et cette dépression seront équipées de surverse en matelas gabions vers le bassin des Méandres

Les eaux pluviales recueillies à l'ouest transiteront par la mare redessinée qui conservera une hauteur de marnage ; le volume ainsi disponible n'est pas pris en compte dans les volumes de rétention évoqués précédemment

La mare sera équipée d'un ouvrage de surverse qui permettra, lors des épisodes de pluies importantes, l'évacuation des eaux pluviales vers le bassin des Méandres. La liaison entre ces regards et la mare se feront via une canalisation PVC CR16 ø315 et un ouvrage maçonné paysager pour limiter les érosions

Le bassin des Méandres et le bassin Sud seront connectés ensemble via une canalisation PVC CR16 ø315 en regards de visite (permettant une décantation et un nettoyage) ; cette canalisation sera posée horizontalement en fonds de bassin afin de permettre un remplissage concomitant des 2 ouvrages de rétention créant ainsi une lame d'eau à altimétries identiques dans les 2 bassins

8. Autres travaux V.R.D

8.1 Travaux préparatoires

En préparation de chantier l'entreprise réalisera ses études d'exécution en s'appuyant sur l'ensemble des éléments fournis dans le Dossier de Consultation des Entreprises

Un constat d'huissier avant travaux sera réalisé

Des sondages de reconnaissance de réseaux enterrés existants seront réalisés en complément des démarches règlementaires relatives à l'A.I.P.R également à charge de l'entreprise : DICT – Marquage – Piquetage...etc.

L'entreprise démarrera ses travaux par une libération totale des emprises incluant un certain nombre de démolitions (revêtements, maçonneries...) et de déposes diverses (clôtures, réseaux, mobilier...etc.)

8.2 Terrassements généraux

Afin de réaliser l'ensemble des structures et infrastructures des différents ouvrages, le chantier se poursuivra par une phase de terrassements :

- Décapage de la terre végétale en place sur 0m30 estimée sur les secteurs concernés ; avec mise en stock pour récupération par le lot « Paysage »
- Terrassements en déblais remblais
- Terrassements en déblais évacués

Sur la base du plan masse et du nivellement défini en phase AVP les volumes relatifs à chaque prestation sont :

- Décapage terre végétale : 11 050 m³
- Terrassements en déblais remblais : 14 100 m³
- Terrassements en déblais évacués : 4 000 m³

Les emprises disponibles et le programme d'aménagement ne permettent pas un équilibre déblais / remblais sans évacuation.

8.3 Réseaux divers

Les travaux réseaux divers concernent l'éclairage public et la mise en place et la desserte d'une borne de distribution d'électricité – eau potable escamotable

Eclairage

En complément de l'éclairage public existant sur les voiries avoisinantes :

- l'entrée principal du parc pluvial et l'espace de convivialité seront partiellement éclairés ; afin d'assurer une ambiance sans volonté d'éclairer l'équipement (pas de respect des normes d'éclairage) ; par des luminaires de hauteur maximale 4m. Modèle restant à définir
Ces luminaires seront alimentés depuis l'éclairage rue de la Mairie, sans armoire de commande dédiée et donc soumis au même mode de fonctionnement que l'éclairage public existant,
- les cheminements principaux et le platelage bois seront balisés par des plots lumineux solaires. Modèle et couleur d'éclairage restant à définir

Borne escamotable

Afin de permettre la desserte partielle du parc pluvial en électricité Basse Tension et Eau Potable, une borne d'alimentation escamotable sera mise en place ; elle sera équipée :

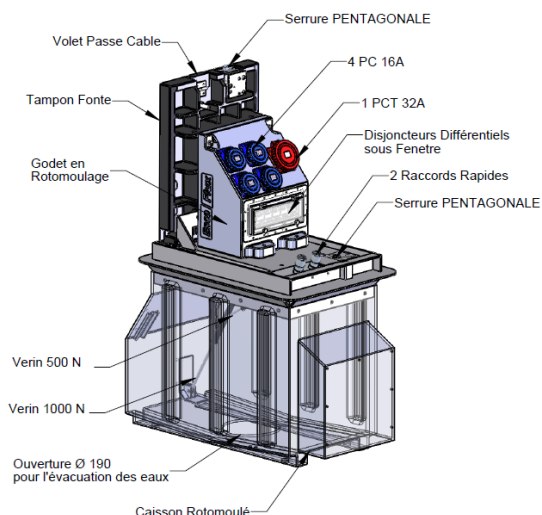
- de 4 prises 16A monophasé
- de 1 prise 32A triphasé
- de 2 raccords rapides

Modèle E67.3 de chez ESCAFLUX ou équivalent
Tampon fonte 400 KN



Borne escamotable de distribution d'énergie destinée aux espaces publics.

- | | |
|--|---|
| - Chassis fixe et mobile en inox et en rotomoulage | - Prises P17 IP 67. |
| - Godet en rotomoulage | - Chaque prise est protégée par un disjoncteur 30 mA. |
| - Tampon Fonte | - Un chauffage autorégulé assure la mise hors condensation des équipements électriques. |
| - Assistance à l'ouverture par vérin à gaz | - Volet passe câble |
| - Serrure PENTACLEF équipée d'une bague anti-salissures. | |



Cette borne sera alimentée depuis les réseaux existants rue de la Mairie via :

- Coffret Individuel de Branchement Electrique (CIBE) pour raccordement et comptage Basse Tension ; en limite de domaine public
- Câbles électriques 4x35² + terre
- Citerneau eau potable pour comptage ; en limite de domaine public
- Canalisation PEHD ø25/32

Les raccordements sur réseaux existants et fourniture et pose de comptages seront hors lot, charge concessionnaires et à solliciter par la M.O.A.



Carte mentale des enjeux du projet

